

17 - Cartable numérique - Don manuel d'ordinateurs

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besançon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique, et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

En juillet 2013, les enfants dotés d'ordinateurs en 2010 auront quitté, pour la majorité d'entre eux, l'école primaire pour rejoindre le collège en septembre. En principe, ces derniers devraient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte.

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'enseignement à compter du 1^{er} septembre 2013.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera en septembre 2013, sur une durée d'un mois, la récupération et le recyclage des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront totalement amortis et sortis de l'inventaire municipal.

Un courrier sera envoyé à chaque famille pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- prononcer la désaffectation des ordinateurs conservés par les familles à compter du 1^{er} septembre 2013,
- autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

«M. LE MAIRE : Concernant les cartables numériques ou les dons manuels d'ordinateurs, une opération que nous réalisons avec succès depuis quelques années, il n'est pas interdit de penser que dans un prochain mandat nous devrions peut-être revoir ce dispositif puisque les données de 2001 où par exemple les ordinateurs étaient une denrée très très rare dans les familles ont évolué. Je pense donc que dès 2014 nous mettrons en place un autre dispositif, nous y réfléchissons.

M. Pascal BONNET : Depuis le dernier Conseil Municipal vous avez sans doute eu des réponses par rapport à la concertation que vous avez lancée sur les rythmes scolaires, est-ce que vous avez des éléments nouveaux ?

M. LE MAIRE : On travaille là-dessus mais on n'a pas d'éléments à annoncer publiquement. Les services travaillent, concertent, renseignent mais je ne suis pas encore en mesure de vous préciser les choses, je rappelle qu'on a quand même plus d'une année pour cela.

Mme Françoise FELLMANN : Evidemment les services travaillent sur des pistes d'organisation de la journée. Simplement il y a eu deux semaines de vacances de Pâques et je dois rencontrer Mme l'Inspectrice puis ensuite effectivement on va revoir les parents d'élèves et travailler sur le projet éducatif territorial pour lequel l'Inspection Académique donne le canevas, en tout cas les orientations. Il est prévu que je rencontre l'Inspectrice en mai. Au mois de juillet, en tout cas, on aura choisi l'organisation de la journée, c'est sûr parce que l'on doit avancer et pour pouvoir avancer sur ce que l'on va mettre dans notre temps, il faudra bien que l'on ait défini cette journée.

M. LE MAIRE : En tout cas juillet ou dans cette période-là parce qu'on a décidé que nous allions lancer aussi un questionnaire auprès des familles pour savoir un peu comment elles voient les choses, entre autres sur le samedi ou le mercredi.

Concernant ce point n'y a pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.